

1 - Désignation :

Le client désigne l'organisme de formation professionnelle « QSE Perf », dont le siège social est situé au 35 chemin du Tremblay 74370 Metz-Tessy. « QSE Perf », met en place et dispense des formations intra-entreprises, dans les locaux de ses clients et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

2 - Objet et champ d'application :

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société « QSE Perf », pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

3 - Devis et attestation

Pour chaque formation, la société « QSE Perf », s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation peut lui être fournie.

4 - Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, à 30 jours fin de mois. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

5 - Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un Opérateur de Compétence (OPCO), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société « QSE Perf », ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Diffusable / *Can be communicated* [] Communicable avec engagement de non-diffusion / *Can be communicated with confidentiality undertaking* []
Consultable sur site uniquement / *Only available on site* [X] Confidentiel non consultable / *Confidential cannot be consulted* []

Original / *Original* : DQ Destinataires / *Recipients* : Tous les services / *all departments*

Créée par / *Created by* :
F.Pobelle
Date : 30/03/21
Visa / *Signature* :

Modifiée par / *Modified by* :
Ph.Mercier
Date : 19/04/21
Visa / *Signature* :

Vérifiée par / *Verified by* :
F.Pobelle
Date : 19/04/21
Visa / *Signature* :

Approuvée par / *Approved by* :
F.Pobelle
Date : 19/04/21
Visa / *Signature* :

Documents associés / *Associated documents* : -

6 - Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse fpobelle.qseperf@gmail.com. En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 10% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société « QSE Perf » ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

7 - Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

8 - Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

9 - Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société « QSE Perf » sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

10 - Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société « QSE Perf » et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux d'Annecy.